

## ARRETE N° 2020-104

Portant représentation du Maire au sein de l'association « Les 400 coups »

Le Maire de la commune de Châtellerault,

VU le procès verbal en date du 28 mai 2020, relatif à l'élection du Maire et des adjoints,

**CONSIDERANT** la nécessité, pour le bon fonctionnement de l'association « Les 400 coups », de désigner un représentant de la commune de Châtellerault en son sein,

## ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Mme. Sophie GUEGUEN est désignée pour représenter le maire de la commune de Châtellerault au sein de l'association Les 400 Coups.

A ce titre, elle est habilitée à siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association.

<u>ARTICLE 2</u> – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

<u>ARTICLE 3</u> - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Châtellerault, le 25 JUIN 2020

Le Maire

Jean-Pierre ABELIN